



## Direction des explosifs

### **Bulletin n° 22**

Jun 2006

#### **Transport d'explosifs dans des dépôts de type IV**

On a porté à mon attention que des dépôts de type IV contenant des explosifs de sautage ont été expédiés à des clients.

Soyez avisé que cette procédure est strictement interdite. La raison de cette interdiction est, qu'en cas de feu, le confinement offert par un dépôt en acier pourrait vraisemblablement entraîner la détonation des explosifs.

Je demande aux vendeurs et aux dynamiteurs de rappeler cette interdiction à leur personnel, particulièrement aux employés inexpérimentés.

Chris Watson, Ph.D.  
Inspecteur en chef des explosifs